**Compte-rendu du Conseil de Faculté du 22 janvier 2015**

**Élus présents** : Vincent BEAL, Catherine BOISSON, Nicolas CAUCHI-DUVAL, Agnès CLERC RENAUD, Laureline COULOMB, Alice DEBAUCHE, Catherine DECROIX, Hanane KARIMI (suppléante), Isabelle HAJEK, Smaïn LAACHER, Virginie LE CORRE, Romuald NORMAND, Roger SOME.

**Élus excusés** : Nicoletta DIASIO, Nicolas MATT, Guillaume PLANTARD, Frédéric BAUER, Marcel BAUER.

**Élus absents** : Flavie LINARD, Rémy VESQUE, Isil GACHET.

**Invités permanents** : Nicolas AMADIO, Alain AYERBE, Didier BRETON, Patrick COLIN, Catherine LEOPOLD, Myriam KLINGER, Denis MONNERIE, Roland PFEFFERKORN

**Invités permanents excusés** : Philippe HAMMAN, Maurice WINTZ

**Avait donné procuration** : G. PLANTARD à H. KARIMI

Président de séance : Bernard WOEHL, Doyen

La séance est ouverte à 16h.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil de faculté du 18 décembre 2014

2. Demandes d’investissements pédagogiques

3. Modalités des contrôles des connaissances

4. DU

5. Dotation des Heures du Référentiel 2014/2015

6. Divers

Le secrétariat de la séance est assuré par Romuald Normand.

Trois points  ajoutés à l’ordre du jour:

7. renouvellement convention Université de Laval

8. Offre de formation 2018

9. Comité de sélection

1. Le dernier compte-rendu du conseil est approuvé à l’unanimité. Pas de remarques à formuler.
2. Dans le cadre de la commission qualité de l’Université, il a été demandé de faire remonter les demandes de besoins en matière d’équipement pour la pédagogie. Cette démarche a pour but de renforcer les composantes mal dotées, mais pour l’heure n’engage en rien l’Université. Le doyen rappelle qu’une autre démarche, dans le cadre de l’IDEX Equipement, sera sans doute lancée cette année ; il rappelle que cette deuxième démarche a permis de financer le rééquipement de la salle informatique 5310 et de participer à l’équipement de l’audio-visuel en salle 5320.

Dans les demandes jointes en PJ, il relève que quatre ordinateurs portables, auquel s’ajoute une cinquième demande déposée en séance par Catherine Delcroix, y figurent. Il fait part de sa plus grande extrême réserve pour ce type d’équipement en rappelant que des ordinateurs portables ont disparu et que le secrétariat de la scolarité ne veut pas se charger de la gestion de ces équipements. Catherine Delcroix et Denis Monnerie lancent la discussion qui a lieu sur la nécessité de faire remonter les besoins et de les évaluer.

1. Les modalités de contrôle de connaissances dans certains enseignements demandent un rééquilibrage pédagogique. Myriam Klinger pose la question sur les possibilités de modifier une maquette en cours. Cela est possible pour un ajustement pédagogique et cela est proposé par les équipes concernées, puis approuvés par les instituts, la commission pédagogique, le conseil de faculté et ensuite la CFVU. Les modalités du contrôle continu s’appliquent aux enseignements mutualisés, y compris ceux proposés en dehors de la composante. La composante de philosophie a accepté de participer aux enseignements de L3 de la licence renforcée sur ses propres moyens à hauteur de 36 heures. Pour les enseignements proposés par d’autres composantes, les modalités de contrôle continu sont fixées par les composantes d’accueil elles-mêmes.
2. Agnès Clerc-Renaud explique que l’ethnologie propose un DU en partenariat avec l’hôpital Sainte Anne sur « peuples traditionnels, regards disciplinaires ». Le DU a 4 ans et la situation s’est normalisée après une série de problèmes de gestion. Il est question que la maquette passe de un à deux ans. La question juridique a été réglée au sujet du double paiement des droits d’inscription des étudiants. La maquette a fait l’objet d’une convention et elle a été votée. Le DU démographie va être fermé faute de candidats. Le DU ethnologie n’a jamais vraiment démarré.

5. Catherine Léopold aborde la question de la dotation des heures- référentiels. L’enveloppe est de 899 HTD répartie entre travail administratif et pédagogique, c’est-à-dire les directeurs d’institut, directeurs d’études, responsables de semestre, assesseurs pédagogiques, etc. pour la rétribution de travaux hors enseignement. Tous les enseignants remplissent une charge administrative sauf ceux qui ont demandé à bénéficier du semestre de décharge réservé aux MCF nouvellement nommés qui ne peuvent bénéficier d’aucune heure supplémentaire. Les enseignants qui corrigent de gros paquets de copies ont aussi des heures. Les décharges ne sont pas compatibles avec les heures supplémentaires.

7. Il s’agit de l’avenant pour le renouvellement de la convention entre l’université de Strasbourg et l’Université de Laval. Les membres du conseil de faculté votent à l’unanimité en faveur de ce renouvellement.

8. Est évoqué le recrutement d’un maître de conférences en ethnologie qui se déroulera en deux temps : 11 mai et 20 mai à 14 h en salle 5320, sur le profil ethnologie générale, ethnologie urbaine. Roland Pfefferkorn demande des informations sur la composition du comité de sélection. Celle-ci sera ajoutée au procès-verbal : la composition du comité de sélection est communiquée : les membres internes sont : MM. Somé, Monnerie, Le Roux professeurs ; Mmes Clerc-Renaud, Lozac’h, M.Wintz MCF ; les membres externes sont MM. Moizo, Sellato, Mme Collignon, professeurs ; M. Baffie, Mmes Gallenga et Vaté MCF.

1. L’offre de formation. Romuald Normand a demandé l’inscription de cette rubrique à l’ordre du jour parce que le règlement intérieur stipule que le conseil de faculté conduit une démarche réflexive et participe à la définition de l’offre de formation. Il sait que des réunions ont eu lieu pour discuter entre collègues et il demande que la commission pédagogique transmette le contenu de ces discussions afin que le conseil de faculté puisse être informé régulièrement des avancées dans la réflexion des instituts. Il demande s’il ne faut pas concevoir une procédure afin d’éviter que le conseil se saisisse au dernier moment de dossiers complexes sans pouvoir avoir la réflexivité et la distance suffisante pour prendre une décision.

Didier Breton, en qualité d’assesseur de la commission pédagogique, explique qu'une réflexion s'esquisse sur l'offre de formation, notamment sur les mentions. Les instituts de démographie, d'ethnologie et d'urbanisme ont tenu chacun des réunions ainsi que les responsables actuels des spécialités de master sociologie, intervention sociale, Psaume et Pays du Sud, pour déblayer les questions. Le conseil de Faculté a convoqué une assemblée générale où l'option de trois mentions démographie, ethnologie, sociologie a été proposée.

Denis Monnerie fait part de remarques à partir de son expérience lors de la création du LMD. L’imposition de cadres standardisés, arrivant du haut de la structure, avec des grilles toutes faites correspondant aux ECTS handicape la réflexion pédagogique et scientifique. Il faut se couler à l’intérieur d’une grille et cela manque de souplesse. Les décisions conduisent souvent à un rabotage de dernière minute avec le conseil de faculté pour entrer dans les cadres prescrits. Une commission ad-hoc avait été chargée de faire ce travail précédemment.

Bernard Woehl rappelle que l’offre de formation 2018 concerne à la fois la licence et le master. Il faut donc travailler l’ensemble de la formation et si les instituts sont impliqués dans l’élaboration des maquettes, la réflexion sur les spécialisations ne doit pas faire oublier la licence de sciences sociales.

Didier Breton rappelle que l’immédiat a été de choisir l’intitulé de la mention et c’est pour cela qu’il y a eu des discussions parmi les ethnologues, les démographes et les sociologues. Trois mentions ont été demandées et votées par le conseil de faculté alors que l’université parlait d’une mention de sciences sociales.

Roland Pffeferkorn explique que ces spécialités sont définies par le ministère et que la logique de parcours accentue la logique d’autonomisation des universités validée par la CPU. Myriam Klinger défend l’idée que tout n’est pas joué et que le CNU se bat pour résister à ce mouvement.

Catherine Delcroix affirme que le CERIS n’a pas pris de décision collective concernant l’affirmation d’une mention « intervention sociale ». Il lui semble important d’introduire de la cohérence entre la licence et le master et travailler à des mutualisations. Une discussion s’engage sur le fait que si l’ethnologie et la démographie revendiquent l’existant, il est nécessaire d’avoir des réponses rapides compte tenu du calendrier et ne pas être en retard sur la définition d’une politique globale. Fin février, il y aura une lettre de cadrage et la faculté disposera de 8 jours pour faire remonter le nom des mentions et des responsables de mention. Un conseil de faculté extraordinaire était prévu fin février mais la présidence est en retard. Cette réunion est prévue le 12 mars. Roland Pefferkorn défend l’idée de supports écrits sous forme d’argumentaire. Catherine Delcroix explique qu’il nous faut réfléchir sur le devenir des étudiants alors que les sections du CNU tendent à limiter les qualifications. L’intervention sociale n’est pas reconnue alors que c’est un élément fort de la sociologie mais il arrive que les sections examinent des dossiers qui viennent d’ailleurs. Nicolas Amadio affirme qu’il y a aussi un objectif d’insertion professionnelle : il faut que l’intitulé du master soit attractif pour les étudiants qui veulent faire des écoles et passer des concours. La sociologie n’a pas bonne presse et il faut aussi des masters professionnalisés qui constituent un atout important. Il faut se poser la question d’où viennent les étudiants et où ils vont, à quelle logique de concurrence est exposé l’offre de formation. Il ne s’agit pas non plus de devenir des formateurs mais de demeurer des enseignants-chercheurs en articulation avec la recherche et l’enseignement sans oublier la professionnalisation.

1. Divers

Le doyen rappelle la date du 12 février à 16 heures où se tiendra une réunion sur le transfert de la bibliothèque au sein d’un learning center. Il s’agit d’une consultation indicative pour les enseignants. Il y aura une seconde réunion pour les étudiants.

La séance est levée à 18h.